

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-628

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise AVODA pour le compte d'Orange sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **square de la Varende, avenue de la Reine Mathilde, rue d'Argouges et chemin des Pépinières** à l'occasion de travaux de remplacement de poteaux Telecom,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **20 juillet 2026 au 18 septembre 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **en alternée par panneaux B15/C18 ou par chaussée rétrécie du 20 juillet 2026 au 18 septembre 2026** :

- **Square de la Varende, avenue de la Reine Mathilde, rue d'Argouges et chemin des Pépinières**, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AVODA.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

